

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00088

**AFFECTATION TEMPORAIRE A UN USAGE AUTRE QUE L'HABITAT D'UN
LOGEMENT DU PARC SOCIAL D'HABITAT & METROPOLE SUR LA COMMUNE
DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220310-D20220008810

DATE D'AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

AFFECTATION TEMPORAIRE A UN USAGE AUTRE QUE L'HABITAT D'UN LOGEMENT DU PARC SOCIAL D'HABITAT & METROPOLE SUR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat et notamment les articles L 631-7 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Chambon-Feugerolles approuvé le 13 décembre 2006, et dont la dernière modification date du 30 septembre 2021, et notamment le règlement de la zone UA ;

Vu le courrier en date du 13 janvier 2022 de Monsieur le Directeur Général Adjoint d'Habitat et Métropole sollicitant le changement d'usage d'un logement sis 31 rue Gambetta au Chambon-Feugerolles pour la durée du bail conclu avec Monsieur Vincent VACHER, dirigeant de la SASU « S'HANDISTINCTION » ;

Vu le courrier en date du 03 février 2022 de Monsieur le Maire du Chambon-Feugerolles émettant un avis favorable sur cette demande ;

Considérant que la SASU « S'HANDISTINCTION » est un cabinet de conseil spécialisé en intégration du handicap qui par la nature même de son activité implique des conditions optimales d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant que les recherches menées sur la commune n'ont pas permis d'identifier un local commercial en rez-de-chaussée correspondant aux besoins de la SASU « S'HANDISTINCTION » et de son public ;

Considérant qu'un logement est vacant et sans candidat intéressé depuis le 1^{er} septembre 2021 dans un immeuble sis 31 rue Gambetta au Chambon-Feugerolles appartenant à HABITAT & METROPOLE, l'Office Public de l'Habitat de Saint-Etienne métropole,

Considérant que ce logement correspond aux attentes de la SASU « S'HANDISTINCTION » du fait de sa localisation et de son accessibilité ;

Considérant que le parc de logement social est important sur la commune du Chambon-Feugerolles (38,6 %), y compris dans son centre-ville, et que par conséquent l'affectation temporaire d'un logement pour un usage autre est sans incidence au regard des objectifs de mixité sociale sur la commune et qu'il n'y a donc pas lieu de demander une compensation à HABITAT & METROPOLE ;

Considérant que le projet porté par la SASU « S'HANDISTINCTION » s'inscrit en cohérence avec la politique inclusive menée par Saint-Etienne Métropole ;

Il est précisé que l'autorisation de changement d'usage est accordée pour la durée du bail conclu avec Monsieur Vincent VACHER, dirigeant de la SASU « S'HANDISTINCTION », et est incessible.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie du Chambon-Feugerolles.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'affectation temporaire à un usage autre que l'habitat d'un logement sis 31 rue Gambetta au Chambon-Feugerolles dans le cadre d'un bail conclu entre HABITAT & METROPOLE et Monsieur Vincent VACHER, dirigeant de la SASU « S'HANDISTINCTION »,**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU